



**Commune de Missy
Municipalité**

Préavis n°04/2025 Au Conseil Général

Budget 2026

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le budget au format MCH2 de la commune de Missy prévoit un total des revenus de CHF 1'577'400.- et un total des charges de CHF 1'766'240.-. Ce qui représente un déficit de CHF 188'840.-, soit 11.97 % des revenus.

Pour mémoire, la structure des comptes MCH1 figure encore une dernière fois dans le tableau ci-dessous :

MCH1 Classification administrative	MCH2 Classification fonctionnelle
1 Administration	0 Administration générale
2 Finances	1 Ordre et sécurité publics, défense
3 Domaines et bâtiments	2 Formation
4 Travaux	3 Culture, sport et loisirs, église
5 Instructions publiques	4 Santé
6 Police	5 Prévoyance sociale
7 Sécurité sociale	6 Trafic et télécommunications
8 Services industriels	7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire
	8 Economie publique
	9 Finances et impôts

Mouvements des fonds de réserve

Prélèvements au réserves de financements spéciaux

71000.4510.00	Eau de consommation	6'100.00
72000.4510.00	Eaux usées	25'500.00
73000.4510.00	Déchets urbains	800.00
73011.4510.00	Déchets non-urbains	300.00
Total		32'700.00

Attributions aux réserves de financements spéciaux

Travaux particuliers inscrits dans le budget de fonctionnement :

34100.3143.00	Eclairage du terrain du FC - Passage au LED	43'000
61500.3141.20	Rte des Vernettes - Accès halles industrielles	39'300
Total		82'300

Tableau des résultats :

Le tableau ci-dessous présente également pour mémoire le budget 2024 au format MCH1

Budget 2024	MCH1		
	Revenus	Charges	Résultats
1. Administration générale	8'300	262'900	-254'600
2. Finances	938'900	181'400	757'500
3. Domaines et bâtiments	108'500	84'900	23'600
4. Travaux	119'400	320'200	-200'800
5. Instruction publique	0	219'800	-219'800
6. Police	2'700	53'300	-50'600
7. Sécurité sociale	0	188'800	-188'800
8. Services industriels	39'700	39'700	0
Totaux	1'217'500	1'351'000	-133'500

Le tableau ci-dessous présente pour comparaison les budgets 2025 et 2026

MCH2	Budget 2026			Budget 2025	
	Revenus	Charges	Résultats	Revenus	Charges
0. Administration générale	92'700	249'700	-157'000	86'700	255'100
1. Ordre et sécurité publics, défense	3'600	91'500	-87'900	3'600	88'000
2. Formation	1'500	272'300	-270'800	1'500	222'800
3. Culture, sport et loisirs, église	1'200	109'200	-108'000	1'200	58'200
4. Santé	0	0	0	0	0
5. Prévoyance sociale	0	48'000	-48'000	0	40'800
6. Trafic et télécommunications	0	119'100	-119'100	0	107'000
7. Protection de l'environnement et amén.	172'600	265'400	-92'800	169'600	262'600
8. Economie publique	0	300	-300	0	300
9. Finances et impôts	1'305'800	610'740	695'060	1'333'730	598'158
Totaux	1'577'400	1'766'240	-188'840	1'596'330	1'632'958

Evolution des précédents budgets et boulements :

Budgets	2024	2023	2022
Revenus	1'217'500.00	1'162'500.00	1'130'500.00
Charges	1'351'000.00	1'188'000.00	1'169'700.00
Résultat	-133'500.00	-25'500.00	-39'200.00
Boulements			
Revenus	1'342'980.67	1'277'175.16	1'334'203.77
Charges	1'423'826.76	1'196'160.35	1'263'427.06
Résultat	-80'846.09	81'014.81	70'776.71

COMMENTAIRES GENERAUX

La population retenue pour établir ce budget est le nombre officiel d'habitants au 31 décembre 2024, soit 384 habitants. Les montants figurant au budget, sont arrondis à la centaine supérieure pour les charges et à la centaine inférieure pour les produits.

COMMENTAIRE CHAPITRE PAR CHAPITRE

Seuls les postes nouveaux ou ceux qui présentent un écart significatif soit avec le budget 2025, soit avec les comptes 2024 sont commentés.

0 ADMINISTRATION GENERALE (MCH1 1)

0110 Légitif (100) (PS : en bleu vous trouverez les numéros des comptes correspondants sous MCH1)

01100.3000.00 Salaire des autorités – Conseil général
2026 est une année électorale.

0120 Exécutif (101)

01200.3000.00 Salaire des autorités - Municipalité

Le montant est basé sur les heures de vacances 2024, 591,5 x 40.- = 23'660.- en plus des forfaits d'indemnités du Conseil général et de la Municipalité, CHF 29'500.-.

02100 Administration des finances

En principe, les charges de fonctionnement pour la gestion et la perception des impôts se trouvent dans ce chapitre. Les montants des impôts se trouvent eux au chapitre 91000.

0220 Service administratif (110)

02200.3010.00 Salaires du personnel communal (110.301.00)

L'indice des prix à la consommation a augmenté de 0.1% de juin 2024 à juin 2025. Mme Jessica Aguey, archiviste, fonctionnera sur appel et sera payée à l'heure pour le suivi du traitement des archives communales, le salaire est compris dans l'administration. Mme Anik Rochat fonctionnera pour le service de voirie et en plus quelques personnes fonctionneront pour l'arrosage du terrain du FC. M. Charly Thévoz gère la déchetterie communale. La répartition des salaires du personnel de voirie est calculée sur la base des heures effectuées en 2025 en principe jusqu'à fin août et en appliquant la règle de trois. Voir le tableau ci-dessous.

Compte n°	Titres	Budgets			Titres	Budget	Comptes
		2026	2025	MCH1		2024	2024
02200.3010.00	Adminstration	77'100	81'300	110.301.00	Administration	92'100	92'541
02200.3030.00	Archivage	2'500	0				
02900.3010.00	Immeubles administratifs	1'300	1'500	350.301.00	Bâtiments	2'100	2'722
34100.3010.00	Terrain du FC et buvette	3700	3'500	355.301.00	Terrain du FC et buvette	1'200	3'260
34200.3010.00	Parcs et promenades	2'600	2'900	440.301.00	Parcs, promenades, cimetière	4'900	5'559
61500.3010.02	Routes	1'200	3'000	430.301.00	Routes, chemins, neige	1'300	2'625
71000.3030.00	Approvisionnement eau	1'000	1'000	810.301.00	Service des eaux	500	498
73011.3030.00	Gestion des déchets	5'100	4'600	451.301.00	Déchetterie	4'400	4'648
77100.3030.00	Cimetière	1'000	2'900				
Total des salaires		95'500	100'700		Total des salaires	106'500	111'852

Aucune autre explication ne sera commentée pour les neuf comptes ci-dessus.

02200.3090.00 Autres charges de personnel - Indemnisation et remboursement de frais (110.309.00)

Les frais de repas de fin d'année avec le personnel ont été déplacés dans ce compte.

02200.3132.01 Honoraires conseils externes – Contrôle des comptes et de la gestion (110.319.00)

Une augmentation de coût du contrôle des comptes au format MCH2 est prévisible.

02201.3102.00 Imprimés et fournitures de bureau

2026 est une année électorale, il faut donc prévoir des coûts supplémentaires. Les frais de photocopieuse se trouveront dans ce compte.

02201.3162.00 Mensualités de leasing opérationnel – photocopieur

La photocopieuse est au bout du leasing et est devenue propriété de la commune. Seuls les frais d'entretien sont encore à charge dans le compte 02201.3102.00.

02202 Informatique (190)**02202.3130.00 Maintenance, contrats (190.318.00)**

Maintenance informatique, OFISA prévoit une augmentation pour 2026, par contre le passage à MCH2 étant fini il n'y aura plus de paiement à effectuer en 2026.

02240 Bâtiment communal (352)**02240.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles**

Les comptes 2024 comprennent la réfection de l'ancienne poste.

02240.4470.01 Loyer de biens-fonds PA – Ancienne poste

Le loyer est de CHF 400.- par mois.

02241 Bâtiments, conciergerie (310)**02241.3144.00 Entretien****1 Ordre et sécurité publics, défense (6)**

Pas de commentaire

2 FORMATION (2)**21 Scolarité obligatoire****2120 Ecole primaire (510.352.00)****21200.3612.01 Etablissement primaire (510.352.00)****21800.3612.00 Parascolaire (510.352.01)****21300.3612.01 Etablissement secondaire (520.352.00)**

Pour ces trois postes, les montants ont été calculés par l'ASIPE, selon convention, la moitié des coûts est répartie en fonction du nombre effectif d'élèves et l'autre moitié est répartie en fonction de la population, voir tableau suivant.

	<u>Répartition des coûts</u>				<u>Budget 2026</u>			<u>Budget 2025</u>		
Parascolaire 1'758'503	Habitants	20'413	43.07	384	16'540.07	33'685.47		377	31'022.39	
	Elèves	2'000	439.63	39	17'145.40					
Primaires 01-06 2'234'138	Habitants	20'413	109.45	384	42'027.58	171'186.55		179.56	377	137'024.67
	Elèves	2'000	1'117.07	39	43'565.69					
Primaires 07-12 2'234'138	Habitants	20'413	109.45	384	42'027.58					
	Elèves	2'000	1'117.07	39	43'565.69			1'873.81	37	
Secondaires 01-06 579'391	Habitants	20718	27.97	384	10'738.78	52'625.98		44.25	377	39'886.05
	Elèves	712	813.75	19	15'461.27					
Secondaires 07-12 579'391	Habitants	20413	28.38	384	10'899.23					
	Elèves	709	817.19	19	15'526.69			1'289.19	18	
Total des coûts scolaires						257'498.01				207'933.11

3 Culture, sport et loisirs (150)

34 Sports et loisirs

34100.3143.00 Eclairage du terrain du FC – Passage au LED

La Municipalité prévoit le changement de l'éclairage pour passer au LED, CHF 39'800.- selon devis + contrôle mécanique des mâts.

35 Eglises et affaires religieuses

35000.3161.00 Loyer – Frais d'utilisation de salles pour le KT à Payerne

Selon une nouvelle convention entre la paroisse PACORE et les cinq communes de Payerne, Corcelles, Grandcour, Chevroux et Missy, conformément à l'art. 24 de la loi 9 janvier 2007 sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public, les communes ont l'obligation envers les paroisses de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud de fournir des locaux pour le catéchisme.

35000.3144.00 Entretien des bâtiments - Eglise de Missy

En plus de l'entretien courant, il est prévu d'effectuer un relevage de l'orgue devisé à CHF 11'134.- par la maison Kuhn SA.

35000.3300.00 Amortissement réfection façades de l'église de Missy

Les travaux de réfections se terminent en 2025, l'amortissement est à planifier dès 2026. Coût total des travaux, CHF 137'598.70, amortissement par fonds de réserve en 2024, CHF 50'000.-, solde à amortir sur 20 ans de 2026 à 2045 = 4'379.95, arrondi à CHF 4'400.-.

4 Santé

Pas de commentaire

5 Prévoyance sociale

Pas de commentaire

6 Trafic et télécommunication**61 Circulation routière**

61500.3300.00 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA – Route village

Le solde à amortir en 2025 est de CHF 8'000.-.

62 Transports publics (180)

62900.3621.00 Péréquation fin. et charges au canton - Participations déficit TP - bassin N°2 (180.351.00)

Les montants à charge des communes sont transmis par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Pour Missy, la charge budgétée pour 2026 est de CHF 17'348.55 (2025 CHF 17'213.75).

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire (4)**71 Approvisionnement en eau (810)**

71000.3143.00 Entretien d'autres travaux de génie civil

La désaffection de deux vannes de prises d'eau vers le terrain de foot ainsi qu'en Fochaux.

71000.3510.00 Attributions aux financements spéciaux

Domaine autofinancé, les excédents de charges ou de revenus doivent être attribués (3510) ou prélevés (4510) aux fonds de réserve.

72 Traitement des eaux usées

72000.4510.00 Prélèvement au fond sur les financements spéciaux – Epuration

Domaine autofinancé, les excédents de charges ou de revenus doivent être attribués (3510) ou prélevés (4510) aux fonds de réserve. Le déficit récurrent de ce domaine doit être comblé, une modification du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux est à l'étude permettant d'augmenter la taxe annuelle d'épuration qui est actuellement plafonnée à CHF 1.50/m3.

73 Gestion des déchets

73000.3161.00 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations – Compacteur MB

En 2024, les frais d'entretien de la benne par Goutte RG SA ont été comptabilisés dans ce compte par erreur.

73000.3510.00 Prélèvements aux financements spéciaux – Déchets urbains

Domaine autofinancé, les excédents de charges ou de revenus doivent être attribués (3510) ou prélevés (4510) aux fonds de réserve.

74 Aménagements

74200.3145.00 Exploitation de la haie du Creux des Tronches

Les peupliers doivent être abattus car si l'on attend et qu'ils s'accroissent encore, leur bois aura moins de valeur et l'abattage sera plus couteux. Il est prévu de fractionner en plusieurs étapes cette réalisation (2026-27-28-29) afin de ne pas trop charger le budget annuel. Un total de CHF 40'000.- est néanmoins nécessaire pour la totalité de l'aménagement de cette haie.

77 Cimetière communal

77100.3030.00 Salaire du personnel auxiliaire

Suite à la séparation des comptes « Parcs, promenade – cimetière » une part des salaires a été attribuée à ce nouveau compte.

77100.3300.00 Amortissement tracteur tondeuse part cimetière

La part des charges du cimetière ayant été transférées au chapitre 77, l'amortissement du tracteur tondeuse qui est en partie utilisé pour la tonte au cimetière est également transféré.

8 Economie publique

82 Sylviculture (32)

82000.3145.00 Entretien de la forêt

Un seul compte dans cette fonction.

9 Finances et impôts (2)

91 Impôts (210)

91000 Impôts communaux ordinaires (210)

91000.4000.00 (210.400.01) Impôt sur le revenu PP, 91000.4001.00 (210.400.02) Impôt sur la fortune PP,

Les montants portés au budget sont évalués sur la base des acomptes à fin août 2024 et leur évolution.

Pour rappel, le taux d'imposition est passé à 69% dès 2024.

91000.4010.00 (210.401.10) Impôt sur le bénéfice PM, 91000.4011.00 (210.401.20) Impôt sur le capital PM

Les montants portés au budget sont évalués sur la base des acomptes à fin août 2024 et leur évolution.

91000.4021.00 (210.402.00) Impôt foncier

Le montant est basé sur l'impôt foncier 2025.

91000.4002.00 (210.400.03) Impôt à la source, 91000.4601.00 (210.403.00) Gains immobiliers

91000.4023.00 (210.404.00) Droits de mutation, 91000.4024.00 (210.405.00) successions, donations.

Estimation basée sur la moyenne des trois dernières années comptables :

Libellé	2024	2023	2022	Moyenne
Impôt à la source	16'861.29	11835.33	10'203.67	12'966.76
Gains immobiliers	21'471.05	748.80	47'550.25	23'256.70
Droits de mutation	22'715.00	23'719.15	32'995.40	26'476.52
Successions, donations	72.40	0.00	0.00	24.13
	61'119.74	36'303.28	90'749.32	62'724.11

93 Péréquation financière communale

Péréquation, police et cohésion sociale

93000.3622.01 (220.351.02) Alimentation péréquation, 93000.4622.01 (220.451.02) Produits de péréquation, 11101.3611.00 (620.351.00) Réforme policière, 93001.3621.20 (720.351.00) Cohésion sociale

Vous trouverez ci-dessous les détails des acomptes de charges et produits, transmis par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

Acomptes, budget 2025 NPIV		Acomptes, budget 2026 NPIV		Evolution
<i>Revenu fiscal par habitant</i>	<i>1'564.10</i>	<i>Revenu fiscal par habitant</i>	<i>1'822.90</i>	
Péréquation des ressources		Péréquation des ressources		
Solidarité principale	520'915	Solidarité principale	466'287	-54'628
Dotation minimale	6'149	Dotation minimale	0	-6'149
Prélèvements conjoncturels	59'870	Prélèvements conjoncturels	55'400	-4'470
Total péréquation des ressources	586'934	Total péréquation des ressources	521'687	-65'247
Péréquation des besoins structurels		Péréquation des besoins structurels		
Surface	565	Surface	113	-452
Altitude, déclivité	0	Altitude, déclivité	0	0
Eléves pondérés	44'731	Eléves pondérés	75'552	30'821
Total besoins strucutrels	45'296	Total besoins strucutrels	75'665	30'369
Compensation des villes		Compensation des villes		
Couche population	-173'004	Couche population	-177'013	-4'009
Déficit trafic urbain	-43'980	Déficit trafic urbain	-38'839	5'141
Total compensation des villes	-216'984	Total compensation des villes	-215'852	1'132
Compensation transitoire	0	Compensation transitoire	0	
Cohésion sociale		Cohésion sociale		0
Répartition par habitant	-365'874	Répartition par habitant	-377'838	-11'964
			0	0
Total cohésion sociale	-365'874	Total cohésion sociale	-377'838	-11'964
Facture policière		Facture policière		0
Communes délégatrices (65%)	-44'147	Communes délégatrices (65%)	-45'153	-1'006
Socle sécuritaire commun (35%)	-11'580	Socle sécuritaire commun (35%)	-11'839	-259
Total facture policière	-55'727	Total facture policière	-56'992	-1'265
Total péréquations	-6'355		-53'330	-46'975

Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)

Le 30 mars 2023, le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV ont paraphé un accord institutionnel qui jette les bases de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

En résumé, voici quelques explications concernant l'évolutions des éléments de calculs de cette nouvelle péréquation.

Tout d'abord, par rapport à l'ancienne péréquation, la « Couche population » se retrouve sous « Compensation des villes », les dépenses thématiques sont abolies et les prélèvements conjoncturels se trouvent sous « Péréquations des ressources ».

Péréquation des ressources

Solidarité principale : sur la base du revenu fiscal standardisé par habitant, Missy CHF 1'822.90 (budget 2025 = CHF 1'564.10) - Canton CHF 3'340.40 (3'291.20), compensation de 80% de l'écart avec la moyenne cantonale. Les communes au-dessus de la moyenne versent 80% de l'écart.

Dotation minimale : compensation pour les communes qui après solidarité principale n'atteignent pas 90% du revenu fiscal standardisé moyen.

Prélèvements conjoncturels : sous l'ancienne péréquation, les prélèvements conjoncturels (50% des gains immobiliers, droits de mutations, successions et donations, 30% de l'impôts sur les frontaliers) servaient à financer une partie de la cohésion sociale, le solde manquant étant perçu en points d'impôts communal. Ces impôts, qui ne sont pas pris en compte dans le calcul du revenu fiscal standardisé sont versés dans un pot commun à toutes les communes puis redistribués en francs par habitant.

Péréquation des besoins structurels

Surface productive : plus le territoire à gérer est important par rapport à la population, plus le coût par habitant de cette gestion est important. Une compensation est calculée en faveur des communes avec une surface productive (y compris forêts) par habitant supérieure à la norme (Norme = 120% de la médiane (0,78 hectares par habitant).

Altitude et déclivité du territoire : compensation en faveur des communes avec des habitants en altitude, selon le % de leur territoire avec une forte déclivité. Compensation en faveur des communes avec des habitants dont le domicile principal est sis à 730m d'altitude ou plus. Une commune avec X% de son territoire avec une pente de 35% ou plus reçoit X% de CHF 550, par habitant en altitude.

Elèves pondérés : Le coût par habitant du domaine scolaire dépend en grande partie du nombre d'élèves par habitant de la commune qui sont scolarisés dans des établissements publics. Une compensation de CHF 4'253.- par élève pondéré excédentaire est faite en faveur des communes avec un nombre d'élèves « pondérés » supérieur à la norme (*Nombre d'élèves + 0.15 par élève avec distance école > 2,5 km*).

Charges particulières des villes

Couche population : le but est de compenser une partie des charges assumées par les villes pour fournir des prestations qui vont aussi au bénéfice d'une population plus vaste que la leur territoire.

Paliers de versements en fonction de la population des communes

0 - 1'000	1'001-3'000	3'001-12'000	12'001-15'000	15'001-30'000	30'001-45'000	45'000
133	372	665	1'063	1'116	1'170	1'223

Compensation des déficits des lignes de trafic urbain : lignes qui bénéficient d'une subvention de l'Etat selon la loi sur la mobilité et les transports publics LTMP. Maintien d'une solidarité, compensation à 60% entre les communes. Les compensations versées seront financées par l'ensemble des communes, avec une répartition en francs par habitant. Pas de prise en compte par la péréquation pour les **transports régionaux**, car les coûts y relatifs découlent déjà d'une clé de répartition (coefficient de desserte et population).

Compensation transitoire

Une compensation intervient transitoirement entre 2025 et 2029 pour les communes désavantagées par la NPIV.

Participation à la cohésion sociale (PCS)

Répartition sans solidarité indirecte, en francs par habitant. Principe qu'on retrouve dans tous les autres cantons. A noter que la répartition entre l'Etat et les communes évolue, la part de l'Etat jusqu'en 2026 est de 67% et passera dès 2027 à 83%.

Facture policière

Nouvelle clé de répartition. Socle sécuritaire commun financé par toutes les communes en francs par habitant (35%) (67% ancienne). Solde (65%) (33% ancienne) à charge des communes délégatrices, avec une répartition basée à la fois sur la population et sur la population pondérée (50/50).

95 Part aux recettes sans affectation

95000.4240.01 Taxes d'utilisation et prestations de service - Emolument usage du sol (210.411.00)
 IL s'agit de l'ancien compte « Emolument pour usage du sol » reversé par le Groupe E.

96 Administration de la fortune et de la dette**9610 Intérêts****9630 Immeubles du patrimoine financier****96300 Bâtiment des régents**

Pas de commentaire.

AMORTISSEMENTS planifiés du patrimoine administratif (PA)

Les amortissements du patrimoine administratif sont à planifier dès l'année qui succède à la 1ère utilisation (MCH2 Missy).

Ci-dessous, la liste des amortissements planifiés au budget 2026 :

Libellé	Solde début	MCH2	mortissement	Solde fin	Durée
Tracteur tondeuse part terrain du FC		34100.3300.00	1'000.00		2031
Tracteur tondeuse part routes	11'965.00	61500.3300.10	500.00	9'965.00	2031
Tracteur tondeuse - Cimetière		77100.3300.00	500.00		2031
Génératrice (PRU)	999.00	16200.3300.00	500.00	499.00	2027
Place de jeu - PM01-2021	31'627.80	34200.3300.00	5'400.00	26'227.80	2031
Réfection de l'Eglise de Missy	87'598.70	35000.3300.00	4'400.00	83'198.70	2045
Route du village	8'000.00	61500.3300.00	8'000.00	0.00	2026
Route "PQ En l'Ecrua"	64'000.00	61500.3300.01	5'000.00	59'000.00	2038
Assainissement de l'éclairage public	48'908.90	61500.3300.30	5'500.00	43'408.90	2033
Place du village	117'259.30	61510.3300.00	20'000.00	97'259.30	2031
Réseau d'eau "PQ En l'Ecrua"	10'000.00	71000.3300.01	1'000.00	9'000.00	2035
PGA poursuite de révision	80'370.61	79000.3320.00	6'200.00	74'170.61	2038
Totaux	328'538.81		58'000.00	402'729.31	

Subventions planifiées

Préavis	Reçu en	Montant	Solde	Fin	Années	2026
PGA poursuite de révision	2025	32267	29'959.70	2038	13	2'304.59

MARGE D'AUTOFINANCEMENT

La marge d'autofinancement, ou cashflow, est la soustraction des dépenses courantes aux recettes courantes. Elle permet de voir quels sont les moyens financiers dégagés par l'activité de fonctionnement de la commune à la fin de l'exercice.

La manière de calculer utilisée est la suivante :

(Entre parenthèses = codes par nature)

Partant du total des revenus de fonctionnement (4), on déduit les charges de fonctionnement (3) pour arriver au **solde de fonctionnement** (Résultat de l'exercice). Afin de calculer la capacité financière réelle de la commune, il faut extraire les recettes ou dépenses extraordinaires qui sont les mouvements des fonds de réserves (35 - 45), les imputations internes (39/49), et ajouter les amortissements (33) pour obtenir la **marge d'autofinancement**.

Calculs de marge d'autofinancement		Budget 2026	Budget 2025	Budget 2024
4	Revenus de fonctionnement	1'577'400.00	1'596'330.00	1'217'500.00
3	Charges de fonctionnement	-1'766'240.00	-1'632'958.00	-1'351'000.00
Solde de fonctionnement		-188'840.00	-36'628.00	-133'500.00
35	Attributions aux réserves	0.00	0.00	1'300.00
33	Amortissements	58'000.00	78'600.00	66'900.00
39	Imputations internes	0.00	0.00	0.00
-49		0.00	0.00	0.00
-45	Prélèvements aux réserves	-32'700.00	-33'000.00	-25'000.00
Marge d'autofinancement		-163'540.00	8'972.00	-90'300.00

Proportion de revenus courants pour financer de nouveaux investissements

Taux d'autofinancement

Valeurs appréciatives	> 10 %	Bon
	6 - 10 %	Suffisant
	3 - 6 %	Insuffisant
	< 3 %	Mauvais
Autofinancement	<u>Nature</u>	
+ Comptes de résultat	4 - 3	-191'640
+ Réévaluation sur créances	3180	900
+ Amortissement du PA	33	58'000
+ Montants pouvant être pris comme investissement		82'300
+ Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	0
- Prélèvement aux fonds et financements spéciaux	45	-32'700
+ Amortissement des subventions d'investissement	365	0
+ Attribution au capital propre	389	0
- Prélèvement au capital propre	489	0
		-83'140
Revenus courants		
+ Revenus du compte de résultat	4	1'577'400
- Prélèvement sur le capital propre	489	0
- Imputations internes	49	0
Autofinancement / revenus courants		-5.27%

9 CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis n° 04/2025 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'approuver le budget MCH2 de la Municipalité pour l'exercice 2026

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICPALITE



Municipal responsable : M. Olivier Thévoz

Approuvé en séance de Municipalité le 10 novembre 2025

Les comptes d'investissement ne sont utilisés que pour le PA (Patrimoine administratif).

Dans le cadre de l'AIRPG et des travaux d'élargissement de la Petite-Glâne, du terrain appartenant à la commune de Missy est compris dans l'emprise des travaux, ce terrain sera racheté à la commune par l'AIRPG.

Le compte « Terrain » au bilan figure au PF (Patrimoine financier). Les comptes d'investissement ne seront pas utilisés et la transaction financière se fera directement de bilan à fonctionnement.

La valeur de ce terrain est de **CHF 91'000.-**. Un préavis Municipal sera établi à l'attention du Conseil général qui seul peut statuer sur la vente de terrain.

Budget des investissements 2026 PA par classification fonctionnelle

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
2 Enseignement		
217 Bâtiments scolaires		
21700.5040.00 Frais d'étude ancien collège + grande salle CHF	40'000.-	
6 Trafic et télécommunications		
61 Circulation routière		
61500 Routes communales		
61500.5011.00 Pont sur la Petite Glâne	CHF	200'000.-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire		
74 Aménagements		
74100.5020.00 Participation communale à l'AIRPG	CHF	50'000.-